



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

Nigeria

Question écrite n° 96200

Texte de la question

M. Jean-Luc Laurent interroge M. le ministre de la défense sur l'implication de la France dans la lutte contre Boko Haram. Le ministre vient d'accompagner le Président de la République au second sommet sur la sécurité internationale et contre Boko Haram qui réunissait le Nigeria, les États voisins, l'Union européenne, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et la Communauté économique d'Afrique centrale. Deux ans après le sommet organisé à Paris sur Boko Haram, qui s'était tenu un mois après l'enlèvement des lycéennes de Chibok, le Président de la République était le seul chef d'État non africain à participer à ce sommet. Les victoires récentes de l'État nigérian et de ses alliés contre les djihadistes de Boko Haram ont permis de repousser les terroristes sur le bassin du lac Tchad. Ces derniers continuent aujourd'hui de semer terreur et désolation dans la région, au-delà des frontières du Nigeria, au Niger et au Tchad. Des combattants de Boko Haram, qui a prêté allégeance à l'État islamique le 7 mars 2015, auraient été vus jusqu'en Libye dans des zones tenues par des combattants d'Al-Qaïda. Face à un tel risque de déstabilisation pour l'ensemble de la région, contenir et détruire cette organisation doit être la priorité géostratégique absolue de la coalition militaire qui s'est formée et composée du Nigeria, du Cameroun, du Tchad et du Niger. En soutenant activement cette coalition, la France a réaffirmé son rôle prépondérant dans la lutte contre les mouvements djihadistes en Afrique de l'Ouest. La France fournit aujourd'hui une assistance en matière d'armement, de logistique, de renseignements et de formation à la coalition et a déjà versé 25 millions d'euros pour la coopération avec les armées coalisées contre Boko Haram. Il souhaiterait connaître le bilan que le Gouvernement fait de l'implication de la France contre Boko Haram. Il souhaiterait connaître les pistes privilégiées pour renforcer la coopération diplomatique et militaire entre la France et le Nigeria.

Texte de la réponse

D'importants progrès ont été accomplis dans la lutte contre le groupe Boko Haram depuis le sommet consacré à la sécurité au Nigéria qui s'est tenu à Paris le 17 mai 2014. Ces progrès et les défis persistants ont été soulignés lors du 2ème sommet régional sur la sécurité qui s'est déroulé à Abuja (Nigéria) le 14 mai 2016, réunissant en particulier les présidents des pays concernés par la grave crise provoquée par ce groupe terroriste. Les efforts internationaux pour juguler cette menace terroriste régionale doivent cependant être poursuivis, notamment dans le cadre du soutien apporté à la force mixte multinationale, constituée par les pays du bassin du lac Tchad et le Bénin. Cette assistance s'est d'ores et déjà concrétisée par la création d'une cellule de coordination et de liaison, à l'initiative de la France. Placée au sein de l'état-major de l'opération Barkhane conduite dans la bande sahélo-saharienne, cette structure facilite le partage de renseignements et permet une meilleure complémentarité entre les pays qui combattent l'organisation terroriste. La France intervient en outre en soutien des armées locales. Le coût total des actions entreprises par la France, qui recouvre des dépenses de natures diverses (soutien logistique dans le domaine sanitaire, en carburant et en alimentation, missions de renseignement effectuées par la force Barkhane au profit de la force mixte multinationale ou de pays partenaires...), représente environ 26 millions d'euros depuis 2015. Enfin, les relations diplomatiques et militaires entre la France et le Nigéria se sont consolidées. Un Haut comité de défense a ainsi été organisé les

27 et 28 avril 2016 entre les deux pays, dans le but d'instaurer un partenariat stratégique et une coopération accrue. A cet égard, 28 actions de formation, menées par les éléments français au Sénégal et concernant notamment la surveillance des frontières, ont été programmées au cours du second semestre 2016. La signature d'un accord inter-gouvernemental en matière de coopération et de défense, le 14 juin dernier, est venue formaliser ces échanges et se concrétisera dès cette année par le déploiement de deux conseillers militaires français à Abuja, l'un auprès du ministre de la défense, l'autre auprès de l'état-major de la marine.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Laurent](#)

Circonscription : Val-de-Marne (10^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 96200

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Défense

Ministère attributaire : Défense

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [31 mai 2016](#), page 4595

Réponse publiée au JO le : [13 septembre 2016](#), page 8165